Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Mise à jour 13 octobre 2026

Document d'information – manganèse dans l'eau potable

Par la présente, nous souhaitons aviser les citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska de la présence de manganèse dans l'eau potable à des concentrations supérieures à la norme en vigueur, selon **le prélèvement effectué le 7 octobre 2026 (0.260 mg/L) Bien que la situation ne nécessite pas d'éviter tous les usages de l'eau, certaines précautions doivent être prises pour réduire l'exposition au manganèse, en attendant la mise en œuvre des mesures correctives appropriées.**

Qu'est-ce que le manganèse et où le retrouve-t-on?

Le manganèse est un métal naturellement présent dans le sol.

En petites quantités, le manganèse contribue notamment à la production d'énergie, à la croissance des os et des tissus ainsi qu'au fonctionnement du système immunitaire.

La source principale d'exposition au manganèse pour la population demeure l'alimentation (céréales, noix, grains entiers, thé).

Les préparations commerciales pour nourrissons ainsi que certains compléments alimentaires (ex. : multivitamines) peuvent également contenir beaucoup de manganèse.

L'eau potable, particulièrement l'eau souterraine, peut contenir du manganèse. Le manganèse peut modifier l'apparence de l'eau ou causer certains désagréments, notamment :

- **une coloration jaunâtre ou brunâtre de l'eau;**
- **la présence de particules ou de dépôts brun foncé;**
- **des taches sur le linge, les éviers, les toilettes et les appareils de plomberie.**

Quels sont les effets possibles sur la santé ?

La norme de 0,12 mg/L (120 µg/L) établie par le Règlement sur la qualité de l'eau potable et recommandée par Santé Canada, vise principalement à protéger les jeunes enfants. Certaines études suggèrent qu'une exposition excessive au manganèse pourrait avoir des effets sur leur développement neurologique et comportemental. Les nourrissons de moins d'un an sont considérés comme particulièrement vulnérables, mais d'autres personnes peuvent également l'être :

→ les personnes atteintes d'une maladie ou d'une malformation du foie;
→ les personnes souffrant d'anémie ou d'une alimentation pauvre en fer;
→ les personnes âgées (sensibilité possible).

Quelles sont les recommandations pour réduire votre exposition au manganèse dans l'eau?

il est recommandé que l'ensemble de la population utilise une autre source d'eau ou une méthode d'assainissement de l'eau décrite ci-après **pour boire et préparer les boissons.**

Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Seulement si la concentration dépasse le seuil de 0,3 mg/L, ce qui n'est pas le cas pour le moment, la concentration est de 0,26 mg/L

Pour réduire la concentration de manganèse dans l'eau à domicile, certaines méthodes de traitement peuvent être envisagées pour la consommation à partir de l'âge de 6 mois :

- → Purificateur d'eau domestique certifié NSF/ANSI 42.
- → Pichets filtrants (efficacité variable, mais démontrée dans plusieurs cas).

Il est essentiel de suivre rigoureusement les instructions du fabricant (installation, fonctionnement, entretien).

Il est inutile de **faire bouillir l'eau,** car cela n'élimine pas le manganèse et peut augmenter sa concentration.

Par ailleurs, même en présence de manganèse, **l'eau demeure sécuritaire pour les usages d'hygiène personnelle** (brossage des dents, douche, bain, lavage des mains).

Pour en savoir plus :

Québec.ca – Contamination de l'eau potable – manganèse :
https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/qualite-eau-potable/contaminants/effets-sante-contaminants/manganese

Santé Canada - Manganèse dans l'eau potable :
https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau/manganese-dans-eau-potable.html

INSPQ – Eau potable : manganèse (FAQ) :
https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese/foire-aux-questions

Pour les propriétaires de puits :
- Feuillet d'information sur le manganèse et l'arsenic :
https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/feuillet-eau-puits.pdf
- Site d'accompagnement pour les puits privés :
https://moneaumonpuits.ca/

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les effets du manganèse sur votre santé, communiquez avec Info Santé au 811.